



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



**GAGNANT
GAGNANT**

**Dossier de presse
sur le tourisme**

23 mars 2021

1

Le tourisme : une priorité nationale

p.4

2

Le tourisme en Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine en chiffres

p.6

Ses atouts touristiques

p.7

L'impact de la crise sanitaire sur le secteur

p.7

Campagne de communication régionale en faveur du secteur touristique

p.7

3

L'action de l'État en faveur du tourisme en Nouvelle-Aquitaine

Soutien financier de l'État pour le secteur Hébergement-Restauration

p.8

Prêts et investissements au secteur touristique

p.8

France Relance et le tourisme durable

p.9

LE TOURISME : UNE PRIORITÉ NATIONALE



Le 14 mai 2020, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un plan de soutien interministériel de **18 milliards d'euros** à destination du secteur touristique, le secteur économique le plus touché par la crise. Afin d'accompagner ce secteur dans la durée, le Gouvernement a annoncé le 12 octobre 2020 l'adaptation, la prolongation dans le temps et l'extension de ses dispositifs de soutien.

Ce secteur, un des fleurons français, qui représente près de **2 millions d'emplois directs** et indirects et **près de 8% du PIB**, fait face aux conséquences de la crise sanitaire. Avant la crise, avec 90 millions de touristes étrangers en 2019, l'objectif était d'atteindre les 100 millions pour 2022.

Son sauvetage et sa relance sont aujourd'hui une priorité nationale.

Les entreprises du secteur ont d'ores et déjà pu bénéficier de nombreuses mesures de l'État

- › **8,9 milliards d'euros de prêts garantis par l'État** ont déjà été accordés aux entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration, soit près de 7 % du total des prêts garantis par l'État (133 milliards d'euros au 26 février 2021) ;
- › En janvier 2021, le nombre de salariés en activité partielle dans l'hébergement et la restauration s'est maintenu à un niveau élevé malgré un léger reflux (672 000 contre 729 000 en décembre), et **près de six salariés sur dix dans ce secteur sont encore en activité partielle** en janvier ;
- › Les entreprises ont bénéficié du **fonds de solidarité à hauteur de 2,4 milliards d'euros** (pour 17,9 milliards d'euros au total fin février 2021) ;
- › Le secteur bénéficie de mesures d'exonérations de charges sociales.

Pour continuer à faire face à l'urgence

- › L'État a prolongé le fonds de solidarité et les mesures d'exonérations des cotisations sociales et patronales pour les entreprises du secteur ;
- › L'État a renforcé les dispositifs de prêts au secteur hôtellerie, restauration, tourisme ;
- › L'enveloppe des prêts tourisme de Bpifrance a été portée de 250 millions à 1 milliards d'euros.



Le Gouvernement a souhaité aller plus loin et a élaboré un ensemble de mesures de soutien pour reconquérir la place de la France au premier rang du tourisme mondial

- › Dans le cadre du **Plan Relance Tourisme**, Bpifrance et la Banque des Territoires mobiliseront une **enveloppe globale de 3,6 milliards d'euros d'ici à 2023** en solutions de financement, d'investissement et d'accompagnement, à destination des professionnels du secteur. Avec l'effet de levier attendu, ce plan d'investissement devrait permettre au final d'injecter 15 milliards d'euros dans le secteur du tourisme.
- › Un guichet unique numérique a été mis en place afin de simplifier et accélérer l'accès des entreprises des secteurs cafés, hôtels, restaurants, tourisme, événementiel, culture et sport aux dispositifs : www.plan-tourisme.fr
- › **Le Fonds Tourisme Durable**, mis en place dans le cadre de **France Relance** et porté par l'ADEME, a pour objectif de soutenir des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un **tourisme durable** via des aides financières.

LE TOURISME EN NOUVELLE-AQUITAINE

La région Nouvelle-Aquitaine en chiffres



Description de la région

- › **720 km de littoral** et **4 îles** (île de Ré, île d'Oléron, île Madame, île d'Aix) ;
- › **18 milliards d'euros de consommation touristique** (9 % du PIB Néo-Aquitain).
- › **140 000 emplois** en 2019 ;
- › **32 millions de touristes** ;
- › **14 sites Unesco, 31 communes labellisées** « Les Plus Beaux Villages de France » ;
- › **5 Parcs Naturels Régionaux** (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Parc Naturel Régional Marais Poitevin, Parc Naturel Régional du Périgord Limousin, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Parc Naturel Régional du Médoc) et **1 Parc National** (Parc National des Pyrénées) ;
- › **97 sites « Ecolabel », 501 sites « Qualité Tourisme »** ;
- › **1^{ère} région œnotouristique** (plus de 10 millions de visites en 2019 mais forte baisse en 2020), plus de 50 chefs étoilés Michelin ;
- › **Une offre complète** : littoral, surf, montagne et sports d'hiver, pêche, préhistoire, golf, thermalisme, randonnée, etc.



Sites touristiques les plus fréquentés en 2019

- › **Le parc du Futuroscope** avec près de 2 millions de visiteurs ;
- › **L'aquarium de La Rochelle** : plus de 800 000 visiteurs ;
- › **Le zoo de La Palmyre** : 547 000 visiteurs ;
- › **La Cité du vin à Bordeaux** : 415 000 visiteurs ;
- › **Lascaux IV à Montignac** : 370 000 visiteurs.

La Nouvelle-Aquitaine se situe en 2019

- › **Au 1^{er} rang** pour le nombre de campings et **au 2nd rang** pour leur fréquentation ;
- › **Au 2^{ème} rang** pour le nombre de meublés classés ou labellisés, pour l'accueil des clientèles françaises, pour l'hébergement marchand et non-marchand concernant les nuitées d'affaires, de santé (thermalisme) de loisirs ;
- › **Au 5^{ème} rang** pour le nombre de nuitées étrangères.

Ses atouts touristiques

Des grands sites de visite et des sites naturels préservés

L'offre de sites culturels est importante en Nouvelle-Aquitaine avec des parcs, des aquariums, des zoos, des grottes et des sites naturels prestigieux. L'ensemble permet des sorties familiales diversifiées et le nombre de monuments historiques, classés et inscrits, au total 6 206, porte la Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} rang des régions de France, loin devant les autres régions françaises.

Une accessibilité facile

Avec 7 aéroports de plus de 100 000 passagers, une LGV reliant Paris à Bordeaux en quelques heures, des autoroutes, la région dispose d'une accessibilité facile, relayée sur place par des services publics de bus, taxis, VTC, ou un réseau de pistes cyclables important.

L'impact de la crise sanitaire sur le tourisme en Nouvelle-Aquitaine

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur le secteur du tourisme en France et en Nouvelle-Aquitaine jusqu'à devenir le secteur d'activité le plus touché en 2020.

En premier lieu, la fréquentation touristique 2020 en Nouvelle-Aquitaine est en recul par rapport à 2019 avec une baisse de 26 % de la fréquentation estivale. La clientèle provenant de l'étranger diminue fortement faisant chuter la fréquentation des hôtels de 11 %¹.

¹Chiffres INSEE du 10 décembre 2020

Les entreprises touristiques en Nouvelle-Aquitaine ont également été impactées par la crise avec une baisse de leur chiffre d'affaires significative : 25 % de perte sur la période estivale 2020 par rapport à 2019.

Enfin, l'emploi du secteur touristique en Nouvelle-Aquitaine subit directement les conséquences de la crise : la région compte 1,8 salariés en moins par entreprise touristique en 2020 par rapport à 2019 au moment de la saison estivale.

Campagne de communication régionale en faveur du secteur touristique

Pour soutenir et relancer le secteur du tourisme en Nouvelle-Aquitaine, la préfète de région lance une campagne de communication dans les 12 départements en partenariat avec la Banque des Territoires et BPI France.

Les objectifs et bénéfices attendus

- Faire connaître les aides mises en œuvre par l'État à destination des entreprises du secteur du tourisme ;
- Améliorer l'offre touristique de demain et accueillir davantage de touristes en Nouvelle-Aquitaine.
- Inciter les entreprises à moderniser leurs équipements ;

En Nouvelle-Aquitaine, **15 564 entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration, représentant près de 81 000 salariés**, peuvent bénéficier du Plan de Relance Tourisme.

Tableau des entreprises² du secteur du tourisme en Nouvelle-Aquitaine

	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés
Charente	639	3283
Charente-Maritime	2091	8726
Corrèze	617	2559
Creuse	223	779
Dordogne	1309	4364
Gironde	4352	28745
Landes	1291	5332
Lot-et-Garonne	696	3151
Pyrénées-Atlantiques	2271	11591
Deux-Sèvres	623	3031
Vienne	775	5221
Haute-Vienne	777	3941
Nouvelle-Aquitaine	15564	80723

²Secteur hébergement/restauration représentant 90% du secteur du tourisme (source ACOSS 2019)

LES AIDES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DU TOURISME EN NOUVELLE-AQUITAINE

Soutien financier de l'État pour le secteur Hébergement-Restauration dans la région



- **L'activité partielle** : l'hébergement-restauration est le premier secteur concerné en Nouvelle-Aquitaine avec **390 millions d'euros versés pour 11 mois d'activité partielle** au 10 mars 2021 (20,60 % du total des indemnisations).
- **Le prêt garanti par l'Etat** : représente **751 millions d'euros pour le secteur** au 26 février 2021. En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-pge>
- **Le fonds de solidarité** : représente **471,7 millions d'euros pour le secteur** fin février 2021 (1^{er} secteur bénéficiaire). En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite>

Prêts et investissements au secteur touristique par la Banque des territoires et BPI France



Le Plan Relance Tourisme de la Caisse des dépôts

L'industrie du tourisme, qui représente 9% de l'économie régionale, est aujourd'hui confrontée à la nécessité absolue d'améliorer la valeur ajoutée de la consommation touristique, en intégrant dans le calcul de cette valeur ajoutée les externalités négatives liées à cette activité (consommation d'espace, pollution, mobilités, surtourisme, etc.).

Cet effort indispensable s'inscrit dans un contexte qui voit la perception des risques liés à la filière s'accroître, obligeant les opérateurs à **rechercher des fonds propres supplémentaires** pour parvenir à boucler leurs opérations.

Le Plan Relance Tourisme de la Caisse des dépôts, porté par la Banque des territoires et la BPI, représente une opportunité singulière d'aider les filières et les acteurs à s'inscrire dans cette perspective :

- › Bpifrance et la Banque des Territoires contribuent au plan de relance gouvernemental à hauteur de 3,6 Md€ en prêts, fonds propres et quasi-fonds propres, et actions d'accompagnement pour **transformer significativement l'industrie touristique**, notamment néo-aquitaine.
- › Ce plan de relance a pour objectif de **faciliter les investissements nécessaires à la mutation indispensable du secteur**, tant du point de vue des équipements, que des outils technologiques ou de la formation, dans le cadre d'une intervention coordonnée de BPI et de la Banque des territoires, et dans le respect des principes du développement durable indispensables à la pérennité de ces investissements.
- › Les conditions et modalités d'intervention sont élargies et/ou assouplies. L'accès au **fonds Tourisme Social** investissement sera facilité, les TPE et PME pourront plus facilement bénéficier des interventions de la Banque des territoires (foncières régionales pour une enveloppe nationale de 100 millions d'euros, ingénierie Action Cœur de ville...), et de nouvelles lignes de produit apparaissent aujourd'hui (prêt tourisme sur fonds du livret A).



Les projets soutenus par la Banque des territoires et BPI en Nouvelle-Aquitaine

Depuis l'annonce du plan de relance, l'activité de la Direction régionale Nouvelle Aquitaine de la Banque des territoires s'est considérablement renforcée sur la filière. Depuis le 1^{er} septembre 2020, dans le secteur du tourisme, voici les principaux dossiers qui ont fait l'objet d'une intervention de la Banque des territoires :

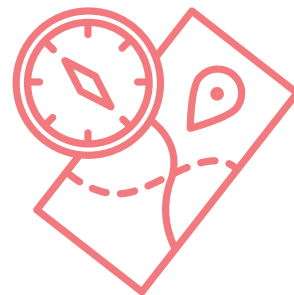
- › En septembre 2020, augmentation du capital de la SEMITOUR en Dordogne (société d'économie mixte (SEM) de service touristique avec une douzaine d'infrastructures dont Lascaux 4) : 500 000 € ;
- › En octobre 2020 pour le Parc du Futuroscope dans la Vienne : 24,1 millions d'euros investis en capital qui vont produire 300 millions d'euros travaux et activités nouvelles sur 10 ans ;
- › En octobre 2020, apport au capital de la SEMPAT pour la modernisation du Club Méditerranée La Palmyre en Charente-Maritime : 3 millions d'euros ;
- › En février 2021, augmentation du capital SEM Evaux les Bains dans la Creuse (thermalisme) : 970 000 €.

Parmi les autres dossiers en cours d'examen, voici les plus symboliques :

- › **RMD Technologies**, pour une intervention au capital de 500 000 € ;
- › **Resort Thermal de Salies de Béarn**, pour une intervention au capital de 1,45 millions d'euros et en prêt de 8 millions d'euros ;
- › **Hôtel NAOS à Mérignac** , pour une intervention au capital de 4,6 millions d'euros ;
- › **OKAHINA Wave au Futuroscope**, pour une intervention au capital de 500 000 € ;
- › **Hôtel de Bouilhac à Montignac**, pour une intervention au capital de 500 000 € ;
- › **Entrée au capital de la SEM Quai Cyrano**, pour une entrée au capital de 40 000 € ;
- › **Hôtel Ibis au Futuroscope** , pour une entrée au capital de 1 million d'euros ;
- › **Foncière tourisme** en partenariat avec le conseil régional ;
- › **IMAGILAND à Angoulême**, pour une intervention au capital de 20 millions d'euros pour 110 millions d'euros d'investissements à réaliser.

Il y a une vraie dynamique issue du lancement du plan France Relance, qui démontre **la capacité à rebondir pour les acteurs du tourisme** en Nouvelle Aquitaine et une ambition réelle des porteurs de projets souhaitant s'inscrire dans **une dynamique post crise**.

France Relance et
le tourisme durable



Le Fonds **Tourisme Durable** s'inscrit dans le cadre du plan France Relance, pour un déploiement jusqu'en 2022. Il est doté de **50 millions d'euros** et la gestion est **confiée à l'ADEME**.

L'objectif de ce fonds est de soutenir, via des aides financières (subventions), les porteurs de projets en **couvrant une partie des coûts liés à la transition, l'émergence et la maturation de projets de tourisme durable**.

Il s'adresse à des porteurs de projets individuels ou en groupement, sélectionnés selon des critères qui doivent permettre la concrétisation rapide et la transformation de l'industrie touristique. Il s'agit ainsi de contribuer à **la relance du secteur du tourisme, et à l'émergence d'une offre de qualité**, à même de répondre aux nouvelles attentes des visiteurs en matière de respect de l'environnement et des populations.

Le fonds s'articule autour de trois volets et concerne plus spécifiquement :

- › **La restauration** via l'opération « 1000 restaurants » (10 millions d'euros) destinée à la transition durable d'activités de restauration (réduction des déchets dont gaspillage alimentaire et consommations eau/énergie, développement alimentation locale, de qualité et bas carbone, ancrage dans le territoire, etc.) ;

- › **Les hébergements touristiques** (38 millions d'euros) visant notamment à l'adaptation au changement climatique des activités d'hébergement touristique (réduction des déchets et consommations eau/énergie, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique, adaptation au changement climatique par l'amélioration du confort d'été etc.) ;
- › **Le slow tourisme** via un appel à projets lancé courant mars (2 millions d'euros) pour soutenir des propositions de séjours ou activités privilégiant l'expérience touristique, la découverte des terroirs et des populations.

LE FONDS TOURISME DURABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- › **Objectif prévisionnel en matière d'accompagnement d'établissements pour 12 mois** (mars 2021-mars 2022) : 292 établissements (150 restaurants et 142 hébergements) ;
- › **Établissements visés** : restaurants et hébergements touristiques en zone peu dense et très peu dense selon l'Agenda Rural ;
- › **Budget prévisionnel relatif aux investissements, frais de formation, marketing et communication** :
 - Le socle spécifique aux hébergements touristiques éligibles au fonds tourisme durable = 2,1 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine ;
 - La possibilité de solliciter les aides du dispositif « Tremplin pour la transition écologique des TPE-PME » = environ 1,5 millions d'euros (estimatif).



CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine
Bureau de la communication interministérielle
Sophie BILLA / Agathe NOUGUÉ

Tél : 05 56 90 60 18 / pref-communication@gironde.gouv.fr
 [@PrefAquitaine33](https://twitter.com/PrefAquitaine33) |  [/PrefetNouvelleAquitaine33](https://www.facebook.com/PrefetNouvelleAquitaine33)

Banque des territoires
Pascale ARTAZ

Tél : 05 56 00 01 93 / pascale.artaz@caissedesdepots.fr